

DECISION DU PRÉSIDENT

N° DP-2025-20

Objet : Admission en non-valeur

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;
Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 ;
Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 15 février 2024 ;
Vu les pièces justificatives transmises par le service comptable,
Vu l'impossibilité de recouvrer les créances malgré les démarches engagées,
Vu l'avis favorable du comptable public,

DÉCIDE

Article 1 :

D'admettre en non-valeur les créances, minimes, éteintes ou irrécouvrables pour un total de 38 280,92 € (Détail joint en annexe)

93600 Budget principal

Compte 6541 : Créances admises en non-valeur **15,95 €**

93602 Budget annexe "Ateliers Relais"

Compte 6542 : Créances éteintes **14 467,87 €**

93609 Budget annexe "Taxe sur les Ordures Ménagères"

Compte 6541 : Créances admises en non-valeur **0,73 €**

Compte 6542 : Créances éteintes **379,22 €**

93611 Budget annexe "Redevance sur les Ordures Ménagères"

Compte 6541 : Créances admises en non-valeur **50,66 €**

Compte 6541 : Créances admises en non-valeur **301,00 €**

Compte 6542 : Créances éteintes **23 065,49 €**

38 280,92 €

Article 2 :

Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au contrôle de légalité de la Préfecture,
- à Madame le Trésorier Principal, comptable public,

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau informera le Conseil Communautaire de cette décision lors de la séance la plus proche.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20251010-DP-2025-20-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Fait à Vire Normandie

Le 10 octobre 2025

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau [https://www.vireauvoireau.fr/rubrique « actes administratifs »](https://www.vireauvoireau.fr/rubrique%20actes), le : **15 OCT. 2025**

Décision du président n°DP-2025-20 du 10 octobre 2025

